

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD75

présenté par
M. Pichereau, rapporteur

ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 12, substituer au mot :

« vertu »

le mot :

« application ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 14, 18, 22 et 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.